

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2020

L'an deux mil vingt, le deux mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques MASSET, Maire, suite à la convocation, en date du 24 février 2020 dont un exemplaire a été affiché le jour même au tableau prévu à cet effet.

Étaient présents : 12 conseillers sur 15

MM. Jacques MASSET- Alain DUCANGE - Alain LECLERCQ - Éric MAASSEN - Philippe DELATTRE – Sylviane CLAVELLE (Pouvoir de Doriane DAMBREVILLE)- Alain COZETTE - Annie-France ALI (Pouvoir de Jean-Christophe MIANNAY) - Stéphanie DUPRAZ - Catherine DUPONT- Bernard BOCQUILLON - Michel LEROY formant la majorité des membres en exercice.

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 3 conseiller sur 15

MM. Jean-Christophe MIANNAY (Pouvoir à Annie-France ALI) - Doriane DAMBREVILLE (Pouvoir à Sylviane CLAVELLE) - Johanne TOUZET

A été élu secrétaire de séance, Monsieur Michel LEROY

Le compte rendu du 16 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité

2020-001 : Route départementale 11 – avenant de la tranche ferme (séquence centrale) pour les travaux d'aménagement regroupant les rues d'Amiens et de Pierregot

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement et d'assainissement de la RD11 regroupant la rue d'Amiens et la rue de Pierregot (tranche ferme 885 592.86 € HT).

L'avenant a pour objet la prise en compte des modifications apportées au projet :

La modification des matériaux de revêtement des sols	
Remplacement	
Suppression des revêtements en pavés au droit des entrées charretières dans la traversée des cheminements piétons	-85 434.48 E HT
La modification des limites entre la tranche ferme et les tranches conditionnelles	
Traitement de l'ensemble du carrefour rue d'Amour et de la rue de Cardonnette (séquence Sud)	+12 422.17 € HT
Réalisation du trottoir et parking de l'église au salon de coiffure (séquence Nord)	+11 094.69 € HT
Gestion des eaux pluviales des riverains (Travaux réseaux EP +gouttières- Pose de CC1 pour canaliser les eaux de pluies)	+89 335.14 € HT
Modification des altimétries pour la réalisation du quai bus et abri-bus	+1 767.46 € HT
Marquage des stationnements par des bandes en pépites gravillonnées pour l'ensemble du projet	+ 3 000.00 € HT

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché :

Total des ajouts :	117 619.46 € HT
Total des suppressions :	85 434.48 € HT
Soit un montant de :	32 184.98 € HT
(+3.63% d'écart introduit par l'avenant)	

Le conseil, entend l'exposé de Monsieur le Maire Après explications et discussions, celui-ci délibère à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement et d'assainissement de la RD11 pour un montant de 32 184.98 € HT.

2020-002 : Marché des travaux d'aménagement de la RD11 – délibération pour la réalisation de la tranche conditionnelle n°1 de la séquence Nord rue de Pierregot

Vu la délibération 2019-025 du 9 mai 2019 portant attribution du marché pour les travaux d'aménagement et d'assainissement de la RD 11 regroupant la rue d'Amiens et la rue de Pierregot. Monsieur le Maire expose les travaux de la tranche conditionnelle n°1 de la séquence Nord (rue de Pierregot).

La tranche conditionnelle n°1 est estimée à 275 300 € HT.

Les aménagements seront réalisés en béton lavé et pavage identiques à ceux réalisés dans la tranche ferme.

Le conseil, entend l'exposé de Monsieur le Maire. Après en avoir délibéré à l'unanimité, celui-ci autorise Monsieur le Maire à signer le marché de la tranche conditionnelle n°1 au marché de travaux d'aménagement et d'assainissement de la RD11 pour un montant de 275 300 € HT.

2020-003 : Communication du compte administratif des budgets M14 et M49 de l'exercice 2019

Monsieur le Maire communique les recettes et dépenses des deux sections des budgets M14 -principal et M49 service eau.

M14-BUDGET PRINCIPAL	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	853 042.55 €	583 004.64 €
DEPENSES	573 983.99 €	456 807.50 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	279 058.56 €	126 197.14 €

M49-BUDGET EAU	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	30 676.00 €	127 220.43 €
DEPENSES	29 951.01 €	111 636.99 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	724.99 €	15 583.44 €

2020-004 : Délibération avec ajout des honoraires de maîtrise d'œuvre à la demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la réalisation d'un atelier communal

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau sur la demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) afin d'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre de Mme Anne-Sophie Domont, Architecte qui s'élèvent à 11 156.53 € HT.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux de réalisation, de l'atelier communal.

Le montant des travaux est estimé à 148 753.72 euros HT, correspondant à l'estimation réalisée par Mme Anne-Sophie DOMONT, Architecte de l'opération.

- 1- Les honoraires de l'architecte sont de 11 156.53 € HT
- 2- Le coût total de l'opération : travaux, honoraires et divers est de : 196 677.34 € TTC

L'assiette subventionnable est de 159 910.25 € (148 753.72 + 11 156.53 €)

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

2020-007 : Modification des attributions de compensation de la commune de Beauquesne suite au transfert de compétence ALSH relatif au rapport de la CLECT du 19/12/2019 (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant fusion des Communautés de communes du Bernavillois et du Bocage-Hallue et création de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie,

Vu la délibération 2017-0017 du Conseil communautaire de la CCTNP du 16 février 2017 portant création et définissant la composition de la CLECT,

Vu la délibération 2017-0158 du Conseil communautaire de la CCTNP en date du 28 septembre 2017 fixant les attributions de compensation,

Vu la délibération 2018-0163 du Conseil communautaire de la CCTNP portant sur la prise de compétence enfance jeunesse au 1^{er} janvier 2019,

Vu le rapport de la CLECT en date du 19 décembre 2019,

Le Maire, après avoir rappelé le mécanisme des attributions de compensation, régi par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Propose de réévaluer les attributions de compensation de la commune de Beauquesne de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Année	Dépenses	Recettes	Total
2016	11 622.39 €	10 742.43 €	-879.96 €
2017	14 533.63 €	13 578.57 €	-955.06 €
2018	18 645.92 €	14 039.25 €	-4 606.67 €
			-6 441.69 €

Le coût annuel s'élève à 6 441.69 € : 3 = 2 147.23 €

Cette somme due par la commune de Beauquesne viendra en déduction du montant attribué par délibération du 28 septembre 2017.

Le montant de l'attribution de compensation s'élèvera donc à :

146 550.00 € - 2 147.23 € = **144 402.77 € à partir du 1^{er} janvier 2020.**

Après en avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal approuve le montant des attributions de compensation applicable à la commune de Beauquesne selon le calcul précité.

2020-008 : Encaissement de chèques au budget principal M14

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer pour l'encaissement de deux chèques au Budget principal M14.émanant de :

- GROUPAMA d'un montant de 47.27 euros correspondant à un avis de remboursement
- Centre de finances publiques d'un montant de 25.00 euros correspondant à un dégrèvement sur la taxe foncière 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil accepte l'encaissement des chèques pour un montant total de 72.27 euros.

Questions diverses

Le planning de la tenue du bureau de vote est établi pour les prochains scrutins.

Le Conseil municipal n'ayant aucune question, Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance : 19h45

Le secrétaire de séance

Michel LEROY